



Changement de domicile de l'enfant

Par **joeb**, le **15/12/2013** à **21:01**

bonjour, mon fils qui a aujourd'hui 10 ans et vit chez sa maman en Bretagne souhaite venir habiter chez moi à Auterive. Sa maman est d'accord, je lui ai proposé de bien sûr ne plus verser la pension alimentaire, mais qu'elle devrait prendre les voyages de mon fils à sa charge pour les vacances où il ira la voir. (jusqu'ici tout était à ma charge.) Je souhaite connaître les modalités pour saisir le JAF et surtout lequel, ici ou en Bretagne. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **16/12/2013** à **02:55**

Bonjour, vous devez saisir le tribunal du domicile de l'enfant soit la Bretagne. Commencez par faire un accord écrit des nouvelles modalités puis vous le présentez au juge pour qu'il le valide et ainsi lui donner une valeur juridique. Vous n'avez pas besoin d'avocat, cordialement